

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

Séance du 24 juin 2022

L'an deux mil vingt deux, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, E Driant, J. Lambert, F.Louyot, P. Schwartz, J-C Werth

Absents-excusés : P. Bettinger a donné pouvoir à G. Bettinger, S. Neis a donné pouvoir à J-C Werth, J. Pereira a donné pouvoir à J. Lambert

Absents : V. Crone, N. Haennel

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

Modalités de publication des actes pris par la commune

VU l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au le 1er juillet 2022,

VU l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

VU le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

Publicité par affichage en mairie de Bazoncourt ;

et

Publicité sous forme électronique sur le site internet de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

Accord de principe sur la vente des terrains agricoles

Le Maire présente la liste des terrains agricoles et communaux actuellement loués par les exploitants.

Le Maire sollicite de la part du Conseil Municipal un accord de principe sur la vente et le tarif de ces derniers.

Après présentation des lots, le Conseil Municipal charge le Maire de contacter chaque exploitant pour solliciter leur intérêt pour l'acquisition de ces terrains.

Adopté à l'unanimité

N° 23/24/06/2022. 7-5 : Demande de subvention pour l'école

Le Maire expose la demande de subvention formulée par les écoles du RPI pour le projet Hip Hop.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil Municipal accorde la subvention demandée de 100€ qui sera versée à la coopérative de l'école

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 29 juin 2022

Le Maire



Nb de conseillers en exercice 14

Nb de conseillers ayant pris part au vote 12

Date affichage le 29.06.2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 24.06.2022

Publication et notification le 24.06.2022